CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E29751** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1984

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/04/2024
Capital : 64 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS 1984B00125
Siret : 329 163 497 00020
Code NACE : 4332B
Numéro caisse de congés payés : 6106345
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 290376

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 290376
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : METAL TECHNIC MONTOIS

Sigle : MTM
351 RUE DE L INGENIEUR MORANDIERE
PARC D'ACTIVITE LA PINSONNIERE
37260 MONTS

Téléphone : 02 47 26 71 82 **Fax :** 02 47 26 71 84
Portable :
Responsabilité légale :
STEPA (538 413 972) / FOLTZ PIERRE ALAIN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.mtm37.fr
E-mail : contact@mtm37.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 337 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4413	Métallerie (Technicité supérieure)	15	11/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/10/2026 14:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.